

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_141 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE
SUR LE PONT D'ARTHÈS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDES
DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :
Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :
Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_141 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE SUR LE PONT D'ARTHÈS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pilote : Direction des mobilités

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Le schéma directeur cyclable communautaire, approuvé en décembre 2021, a prévu l'aménagement d'une liaison cyclable en site propre entre les communes de Saint-Juéry et d'Arthès.

La création de cette liaison répond à l'enjeu de développement des déplacements utilitaires à vélo entre et vers ces deux communes qui disposent de nombreux pôles générateurs de déplacements : collège de secteur, zones d'emploi du Saut de Sabo et de Montplaisir, pôles de commerces et marchés de plein vent d'Arthès et de Saint-Juéry, équipements culturels et sportifs sur les deux communes auxquels il faut ajouter l'espace aquatique communautaire Taranis et la base des Avalats.

Une première phase de cette liaison a été réalisée en 2023 avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue du Saut de Sabo. Le prolongement de la piste cyclable sur le pont d'Arthès constitue la seconde phase.

Cette opération consiste à aménager une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont d'Arthès du côté du trottoir aval qui sera élargi à 2,50 m, bordure chasse-roue incluse. Pour cela, la largeur de la chaussée sera réduite de 7 m à 6 m. La piste cyclable sera séparée de la chaussée par une bordure en béton dans la continuité de ce qui a été réalisé dans la rue du Saut de Sabo.

Le garde-corps existant côté aval d'une hauteur de 0,90m sera remplacé par un garde-corps d'une hauteur de 1,20m. Conformément à l'avis de l'unité départementale d'architecture et du patrimoine du Tarn, le garde-corps amont du pont sera également remplacé pour harmoniser les garde-corps à l'échelle du pont.

Le pont d'Arthès étant un ouvrage d'art propriété du Département, les travaux d'aménagement seront exécutés dans le cadre d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération au Département qui a été approuvée par une délibération du Conseil communautaire du 21 mai 2024.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 473 000 €HT.

Cette opération fait partie du programme réseau cyclable 2024 – 2029 du Grand Albigeois qui a été désigné lauréat dans le cadre de l'appel à programme Territoires cyclables organisé par l'État en 2023. Elle bénéficie à ce titre d'une subvention de 50 % sous réserve de l'avis du contrôle qualité externe assuré par

le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

En complément, la communauté d'agglomération va solliciter une subvention auprès du Département du Tarn au titre de son plan vélo. Ce dossier n'est pas éligible aux subventions du plan régional vélo.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont d'Arthès	473 000 €	État (Territoires cyclables)	236 500 €
		Département	94 600 €
		Agglomération	141 900 €
TOTAL	473 000 €	TOTAL	473 000 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire approuvé par une délibération du 12 décembre 2021,

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Département du Tarn approuvée par délibération du 21 mai 2024,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont d'Arthès	473 000 €	État (Territoires cyclables)	236 500 €
		Département	94 600 €
		Agglomération	141 900 €
TOTAL	473 000 €	TOTAL	473 000 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État et du Département du Tarn.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ